

DÉCISION

Objet : Convention de mise à disposition avec la crèche « Les petits Dadou's »,

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2122-21 à L2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire, indiquant les matières et limites de ces délégations,

Considérant que dans le cadre de sa politique d'intérêt général de soutien aux activités des structures de petite enfance en partenariat avec la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, la commune de Graulhet décide d'accompagner La crèche « Les petits Dadou's », dans la poursuite de ses objectifs,

Considérant que pour ce faire, il est convenu de mettre gratuitement à la disposition la salle de « boxe » située dans le complexe Robert PRIMAULT 81300, Graulhet, dont elle est propriétaire, dans le respect des créneaux horaires à disposition des autres associations et partenaires de la commune

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De mettre à disposition de la Crèche « Les petits Dadou's », la salle de « boxe » située dans le complexe Robert PRIMAULT 81300, Graulhet, dont elle est propriétaire,

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Commune, le Trésorier du Service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

ARTICLE 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

GRAULHET, le 29 décembre 2023
Po/ LE MAIRE empêché

Publié(e) le : 18 FEV. 2025

Louise
Larouie



Graulhet, LA RÉUSSITE DANS LA PEAU